



FFBSB ASBL

Fédération Francophone
des Sourds de Belgique



LA SURDITÉ A SES COMPLEXITÉS QUI
NOUS TRANSFORMENT

REGARDONS LA DIFFÉRENCE EN FACE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
Statistiques	8
EDUCATION PERMANENTE	10
- « Ça CLAQue ! La sensibilisation qu'on entend. »	11
- Les workshops « Emploi », « Famille » et « Communication »	13
- Les rencontres entre malentendants	14
- Le Vrai Forum de la FFSB	15
- Les Chuuut Party	16
- Expositions « Je signe, tu vois ? »	16
- Continuité du projet de Brochure SIDA	16
EVÉNEMENTS	17
Le Salon de la Surdit�, une autre Journ�e Mondiale des Sourds ?	17
Gala de nos 40 ans	23
CALENDRIER	24
ACCESSIBILIT� ET LOBBYING	26
- Projets de r�solutions du MR	26
- Audiovisuel	27
- Services d'urgence	34
- Enseignement	35
- Suivi g�n�ral de l'application de la CRPD	34
- Suivi de la Commission Consultative de la Langue des Signes	36
- Suivi du CAWaB	36
- Suivi d'Access-I	36
- Collaborations avec d'autres f�d�rations repr�sentatives des personnes sourdes	37
- Visual Mundi, les cl�s pour une soci�t� accessible	38
SERVICES AUX PERSONNES	39
- Service d'Aide � la Recherche d'un Emploi en Wallonie	39
- Annonces turquoises	41
CONCLUSION	42

AVANT- PROPOS



En 2017, nous avons fêté nos 40 ans d'existence. Cela signifie que nous existons depuis toutes ces années en étant missionnés par des dizaines d'associations, petites et grandes, composées de personnes sourdes, entendantes, malentendantes, pratiquant la langue des signes ou non, ayant ou non des aides auditives, et qui nous demandent de les représenter, d'une voix commune, auprès des pouvoirs publics et privés.

L'objectif à atteindre est une société davantage accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Il s'agit avant tout d'avoir accès à l'information et aux facilités de communication qui permettent à tout un chacun de remplir ses droits et ses devoirs en tant que citoyen. Depuis quarante ans, la demande est la même, immuable, indiscutable.

Lorsqu'on passe en revue les différents échelons d'une vie qui permettent cela, on se rend compte que de nos jours, à chacun d'eux, le parcours est encore semé de grosses embûches pour les personnes sourdes et malentendantes. Celles-ci sont, pour la plupart d'entre-elles, inexistantes pour les entendants. Si bon nombre de personnes sourdes et malentendantes se débrouillent « cahin-caha » avec les mesures déjà existantes, force est de constater que

l'accès à l'enseignement en langue des signes n'est toujours pas une évidence ni garanti. Il l'est encore moins une fois passé l'enseignement fondamental et puis secondaire : dans le supérieur et en formation qualifiante, de même qu'en situation de formation continue, bénéficier pleinement d'interprètes qualifiées et gratuites pourrait presque être qualifié d'utopie, tant le fossé entre le rêve et la réalité reste énorme. Hélas, comme pour toute autre question sociale, les catégories socio-professionnelles les plus faibles sont davantage pénalisées. La pénurie d'interprètes persiste toujours bien qu'une formation en traduction /interprétation LSFB-français ait vu le jour en septembre 2015. Et quand bien même il y en aurait davantage, faute de reconnaissances structurelles et de subsides, les services d'interprétation peinent

à financer le peu d'interprètes indépendantes existantes, que les personnes sourdes doivent alors rémunérer de leur poche.

Dans un autre domaine d'information, on constate aussi que le sous-titrage est encore trop épisodique ou absent sur les chaînes publiques et nationales diffusées sur notre territoire. La vidéo à la demande et les diffusions en salle de cinéma ne font l'objet d'aucune réglementation d'accessibilité. Et si la Fédération ne peut être présente pour interpellier sans relâche nos pouvoirs publics, personne d'autre ne le fait.

Ailleurs, si certains services publics et privés font preuve de bonne volonté et essaient d'être accessibles aux personnes sourdes et malentendantes, notamment via la présence de sous-titrage, la pose de boucles à induction magnétique et le recours à des interprètes en langue des signes et à la vélotypie, cette accessibilité reste principalement tributaire de bonnes volontés plutôt que d'obligations structurelles. Et encore, on n'est pas exhaustif. Toujours est-il qu'il y a encore énormément de pain sur planche.

Voyons maintenant les forces dont on dispose pour réaliser ce travail pour lequel on nous a mandatés. Nous avons une reconnaissance, par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'organisation d'éducation permanente. C'est la reconnaissance des pouvoirs publics qui assure notre survie de base. Le principe des actions que nous devons mener actuellement

par ce biais c'est, pour le dire très simplement «apprendre aux gens à pêcher». «Pêcher» ça veut dire les sensibiliser et leur donner les moyens d'être capables de développer un esprit critique et de s'insérer dans la société en tant que citoyens. Pour les personnes sourdes et malentendantes, c'est aussi leur donner les moyens de générer et de promouvoir elles-mêmes leur culture. C'est particulièrement difficile quand on est confrontés à un public pour lequel l'enseignement reçu a manqué à ses obligations démocratiques et qui ne comprend pas, par exemple ce que sont les institutions belges, comment fonctionne la démocratie et comment on peut activer les leviers nécessaires à la défense et à l'exercice de droits et de devoirs. Bon nombre de personnes sourdes et malentendantes sont à fois ignorantes de leurs droits, qu'elles pourraient mieux défendre, et de leurs devoirs, qu'elles pourraient mieux remplir, et frustrées de ne pas avoir accès à l'information qui leur permettrait d'agir plus efficacement. Le rôle de notre Fédération est donc aussi de pallier cette ignorance et de calmer cette frustration en la transformant en actions positives. C'est beaucoup pour nos petites épaules mais nous faisons ce qui est en notre pouvoir.

Par ailleurs, nous sommes aussi reconnus par la Wallonie en tant qu'association représentative des personnes handicapées, mais à l'égal de n'importe quelle autre association. Notre statut de Fédération n'a, en réalité, aucune légitimité particulière du point de vue des pouvoirs

publics et cette reconnaissance ne nous donne accès à aucun subside structurel pérenne. Nous sommes donc, au même titre que toute association représentative des personnes handicapées, d'une part, jugés comme étant incontournables, mais de fait, très peu soutenus, en particulier pour tout travail de notre part qui ne rentre pas dans le champ de l'éducation permanente. Or, pour que nous puissions mener nos missions à bien, nous avons non seulement besoin de pouvoir élargir et enrichir nos actions d'éducation permanente mais aussi d'aller aussi d'aller au-delà.

Nous avons besoin de pouvoir faire davantage que de la sensibilisation. Et quand bien même nous faisons d'autres choses avec le public sourd et malentendant, comme des ateliers de réflexions, nous avons aussi besoin de pouvoir y apporter un traitement analytique de fond conduisant à l'élaboration et à la proposition aux pouvoirs publics qui nous gouvernent, de réformes structurelles plus efficaces. Sans oublier que nous avons besoin de disposer des compétences et des connaissances nous permettant de le faire en tenant compte des courants philosophiques et politiques d'aujourd'hui.

C'est là que le bât blesse. Nous disposons d'une équipe principalement composée d'animateurs

dont le travail ne peut se limiter qu'à certaines actions reconnues par l'éducation permanente. Il s'agit, on l'a déjà dit, surtout de travail réflexif avec le public sourd et malentendant et de sensibilisations, qui sont primordiaux, rappelons-le, mais insuffisants. Le travail de cette équipe de quatre personnes (3 ETP) est coordonné (1 ETP), suivi administrativement (2 ETP) et communiqué (2 ETP) et les moyens dont on dispose pour cela ne nous permettent pas d'élargir ce travail à l'exercice plus large de nos missions.

Nous vous présentons notre rapport d'activités de 2017, le plus fidèle que possible à la réalité de ce que nous sommes en mesure d'accomplir à l'échelle de notre association. Nous vous souhaitons une agréable lecture et rappelons que chaque article a été traduit en langue des signes par notre service communication qui s'efforce d'être toujours bilingue français-LSFB. Et ce malgré l'ampleur des tâches attendues par les personnes sourdes et malentendantes de Belgique francophone, et dont la surdit  impacte la vie quotidienne, et qui repr sentent pr s de 8.6% de la population. Pour acc der aux vid os en langue des signes, il suffit de scanner le QR code de chaque article   l'aide d'un smartphone, si vous lisez la version papier, ou de cliquer sur l'ic ne correspondante, si vous lisez la version num rique.



SCANNEZ LES QR CODES
OU CLIQUEZ DESSUS



Indique que la vid o est en langue des signes
de Belgique francophone.

Le document PDF de ce rapport d'activit  est disponible en
ligne   l'adresse : www.ffsb.be/identite/publications/

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LA FFSB ? DEVENEZ MEMBRE ADHÉRENT !

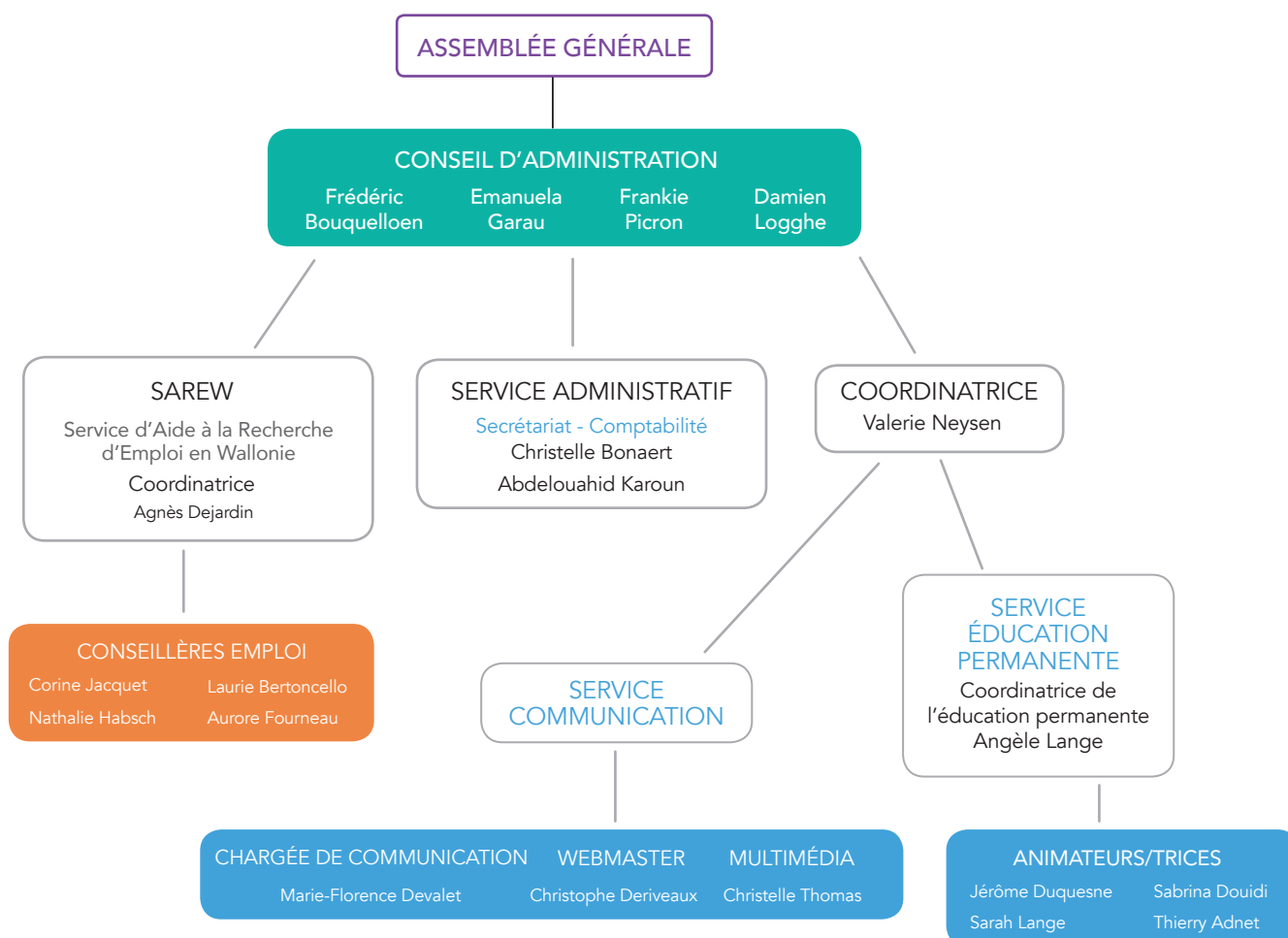
Vous avez droit à :

- Une carte de membre adhérent valable 1 an
- L'entrée gratuite au Salon de la Surdit 
- Le rapport d'activit s de la FFSB
- Des invitations privil gi es aux  v nements organis s par la FFSB



Toutes les informations sont disponibles de fa on d taill e sur notre site internet www.ffsb.be/soyons-plus-proches/devenir-membre/

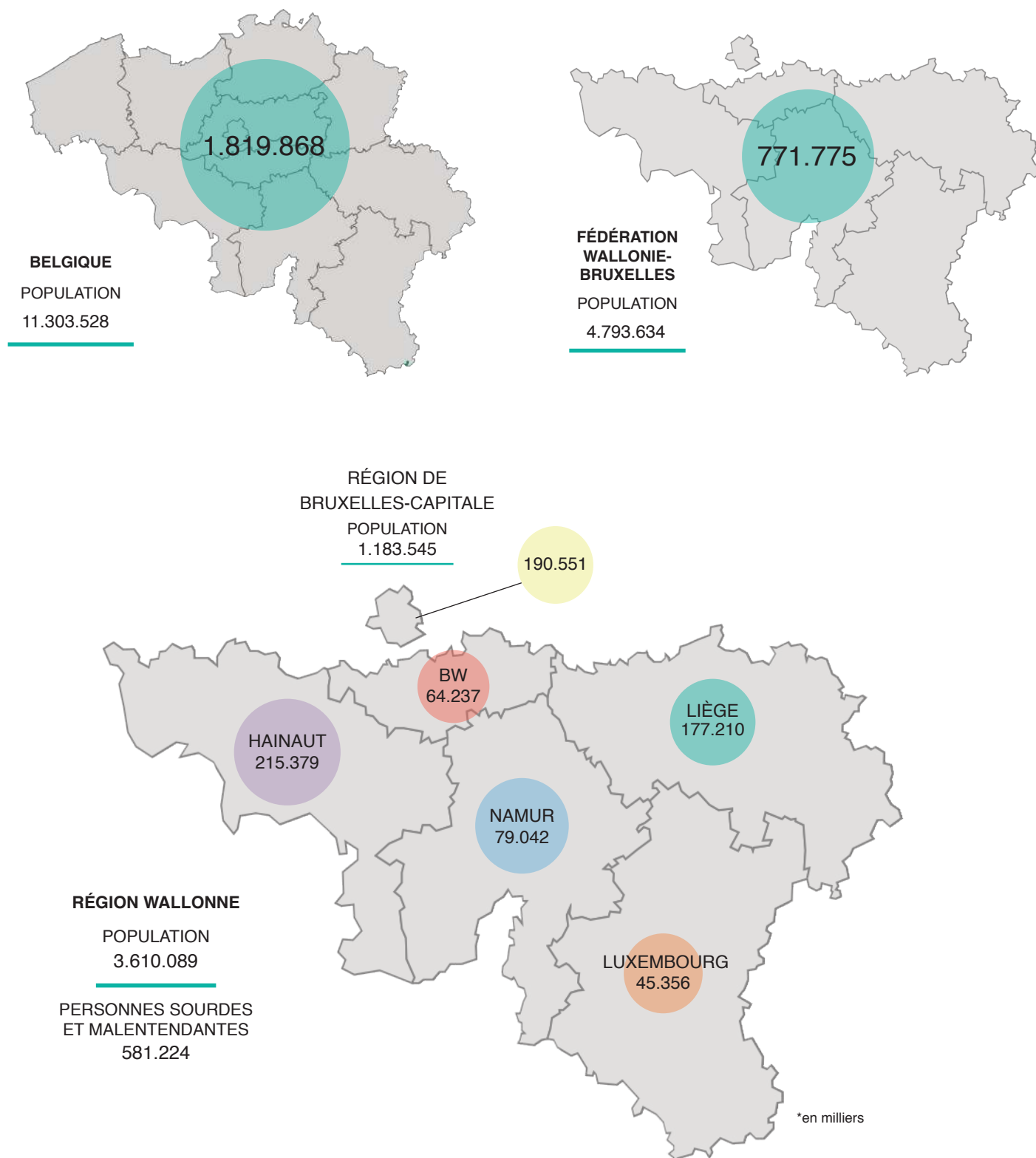
NOTRE  QUIPE



STATI

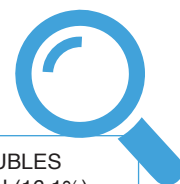
QUI REPRÉSENTONS-NOUS ?

On peut considérer le nombre de personnes sourdes et malentendantes de Belgique francophone estimé, pour 2017, comme suit(*) :



STIQUES

Tableau récapitulatif* :



ZONE	POPULATION (01/01/2017)	SURDITÉ MOYENNES À TOTALES (8,6%)	TOUS TROUBLES DE L'AUDITION (16,1%)
Belgique	11.303.528	972.103	1.819.868
Région de Bruxelles-Capitale	1.183.545	101.785	190.551
Région Wallonne	3.610.089	310.468	581.224
Fédération Wallonie-Bruxelles	4.793.634	412.253	771.775
Province du Brabant Wallon	398.990	34.313	64.237
Province du Hainaut	1.337.759	115.047	215.379
Province de Liège	1.100.681	94.659	177.210
Province du Luxembourg	281.712	24.227	45.356
Province de Namur	490.947	42.221	79.042

*Nombre de personnes en milliers

À partir de 50 ans la surdité
(légère à grave) touche

1 PERSONNE
SUR 5



À partir de 80 ans La surdité
(légère à grave) touche

1 PERSONNE
SUR 2



À partir de 80 ans la surdité
grave touche

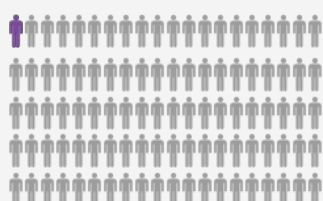
1 PERSONNE
SUR 4



Une surdité moyenne
à totale touche

1 PERSONNE
SUR 100

de moins de 20 ans, donc
en âge d'être scolarisé



À partir de 50 ans la surdité est
handicapante dans la vie de tous
les jours pour

1 PERSONNE
SUR 10



Une surdité handicapante dans
la vie de tous les jours touche

10,70%

des adultes actifs
de 20 à 59 ans



ÉDUCATION PERMANENTE



Les activités d'éducation permanente que nous faisons avec le public sourd, malentendant et entendant cherchent à atteindre plusieurs objectifs.



Tout d'abord, il s'agit de sensibiliser la population entendant aux difficultés quotidiennes que rencontrent les personnes ayant une surdité et à les informer de ce qu'elles souhaitent voir mis en place.

Ensuite, il s'agit de faire en sorte que les personnes sourdes et malentendantes deviennent elles-mêmes actrices de cette sensibilisation et de la diffusion de cette information. Cette approche est devenue, depuis quelques années déjà, au sein de notre Fédération, la seule qui soit commune à toutes nos actions d'éducation permanente. Il n'est plus question que ce soit uniquement nous, en tant que Fédération, qui soyons le moteur d'action des changements souhaités par les personnes sourdes et malentendantes. Cependant, pour qu'elles puissent agir, il faut leur

en donner les moyens, pratiques, intellectuels et psychologiques. Nous restons limités à notre niveau organisationnel mais nous pouvons déjà agir à petite échelle.

C'est pourquoi nous vous présentons chacun de nos projets sous cet angle et nous souhaitons vous montrer combien les personnes sourdes et malentendantes ont été ou vont être impliquées dans chacune de nos actions. Cette façon de faire qui consiste à leur « apprendre à pêcher » réduit considérablement la marge de manœuvre que nous pouvons avoir en traitant une problématique structurelle mais elle doit être maintenue car elle est aussi profondément démocratique et elle nous permet aussi d'être conscients des besoins de terrain.

ÇA CLAQUE!

« LA SENSIBILISATION QU'ON ENTEND »



25 novembre 2017 :
« Ça CLAQue »
première
rencontre avec
les jeunes



Ce projet est né en 2017 à partir d'une réflexion de notre organisation autour de différentes actions publiques qui ont été faites par de jeunes sourds au cours de ces dernières années en vue de sensibiliser le grand public entendant à la surdité.

L'émergence des réseaux sociaux et des plateformes d'hébergement vidéo en ligne ont poussé nombre d'entre eux à réaliser des vidéos amatrices. Néanmoins, il nous semble évident que seules quelques-unes font le buzz en dehors de la communauté sourde elle-même et lorsqu'il arrive qu'une vidéo le fasse (comme c'est le cas, par exemple, des bébés qui réagissent positivement lorsqu'on active leur implant cochléaire pour la première fois), ce n'est pas à l'initiative des personnes sourdes et malentendantes que nous connaissons

et cela les déçoit. Elles voudraient souvent faire passer un autre message. Leurs controverses sur l'image qu'elles souhaitent véhiculer battaient aussi leur plein lors de la diffusion du film « La Famille Bélière » que tout le monde connaît bien aujourd'hui.

Face à ces constats et à ces sentiments d'impuissance partagés par les jeunes sourds, nous avons décidé d'activer le levier de l'éducation permanente pour guider ce public sourd dans un processus positif de création et de

« Qu'est-ce que je vais choisir comme message pour représenter toutes les personnes sourdes et malentendantes ? »

diffusion de vidéos. L'idée est donc de leur donner les outils nécessaires à la réalisation de ce que seuls certains d'entre eux avaient pu faire jusqu'ici : des vidéos amatrices qui font partager un message commun et qui ont les atouts leur permettant de se répandre de façon virale sur le web.

Cela implique que les jeunes faisant partie du projet acquièrent non seulement les connaissances techniques, mais également critiques, nécessaires. Au cours et au terme du projet, ils doivent pouvoir se poser les questions suivantes : « Comment vais-je faire passer mon message de la façon la plus efficace que possible ? », « Comment, ce que je perçois, moi, comme un message positif, est-il perçu par les entendants ? », « Qu'est-ce que je vais choisir comme message pour représenter toutes les personnes sourdes et malentendantes ? »,

« Qu'est-ce qui est le plus important à faire passer ? », « Comment vais-je y arriver avec les moyens dont je dispose ? », « Que pourrai-je faire de ces connaissances par la suite ? », « Comment fait-on pour bien communiquer, de nos jours, sur Internet ? ».

De là, nous avons donc mis en place « Ça CLAQue, la sensibilisation qu'on entend », un projet de réalisation de vidéos sur smartphones, et ce en collaboration avec les animateurs de La Film Equipe, pour les jeunes de 18 à 30 ans. Une première rencontre avec les jeunes a eu lieu en 2017 et une série d'autres rencontres, de formations et d'échanges se tiendront en 2018. Pour en savoir plus et pour connaître les retombées du projet, nous vous donnons rendez-vous sur notre site Internet ou l'année prochaine dans notre rapport d'activités 2018.



« Ice-break » réalisé avec la Film Equipe

LES WORKSHOPS « EMPLOI », « FAMILLE » ET « COMMUNICATION »



Les ateliers « Emploi » « Famille » et « Communication » que nous avons mis en place en 2015, puis 2016 et enfin développés en 2017, partent d'une réflexion qui est devenue le point de départ de toutes nos activités d'éducation permanente : quoi de mieux que d'amener les personnes sourdes et malentendantes à sensibiliser elles-mêmes leur entourage professionnel, familial, et de manière générale toutes les personnes qu'elles rencontrent au cours de leur vie ?



Avant de mettre ces projets en place, on était confrontés, dans nos actions, à plusieurs types de personnes sourdes et malentendantes. On avait d'un côté, des personnes sourdes profondes ayant la langue des signes comme principal moyen de communication et souhaitant mieux se faire entendre du public entendant mais éprouvant des difficultés à le faire, et d'autre part on

rencontrait des personnes devenues sourdes ou ayant grandi dans un milieu exclusivement oralisant, souvent capables d'oraliser correctement mais éprouvant parfois davantage de difficultés que les premières à faire reconnaître leur surdité, leur handicap et leurs difficultés quotidiennes. Pour toutes ces personnes la difficulté était mise sur le compte de l'invisibilité de

« Nos animateurs s'adaptent au public et tentent de répondre aux nombreuses interrogations des participants, de les inviter à s'interroger davantage sur leur perception personnelle »



la surdit . Cette invisibilit  est certes,  vidente, mais ne doit pas occulter le fait que toutes ces personnes ont en commun des difficult s   se d finir, du point de vue identitaire,   formuler leurs besoins et   les exprimer de mani re ad quate (  qui, comment, sous quelle forme ?)   leur entourage.

Nous avons d marr  le projet en 2015 avec une s rie d'ateliers organis s en collaboration avec l'un de nos services aux personnes qu'est le SAREW (Service d'Aide   la Recherche d'un Emploi en Wallonie) et qui accompagne les chercheurs d'emploi sourds et malentendants dans leurs d marches. Les conseill res emploi du service avaient remarqu  que bon nombre de personnes ne savaient pas, par exemple, comment pr senter leur surdit    leur futur employeur,

ou encore, que les personnes d j   plac es dans un contexte professionnel  prouvaient des difficult s   sensibiliser leur entourage professionnel de fa on autonome. Les ateliers mis en place avec nos animateurs ont rencontr  un franc succ s. Nous avons alors d cid  de les reproduire et de les  largir   la th matique familiale. En effet, ce n'est pas uniquement dans le contexte professionnel qu'il est difficile de faire reconna tre sa surdit  et qu'il est n cessaire d'exprimer ses besoins. Ces ateliers se destinent, depuis, tant   un public sourd/malentendant signant qu'  exclusivement oraliste ou bien mixte. Nos animateurs s'adaptent au public et tentent,   la fois, de r pondre aux nombreuses interrogations des participants sur des sujets divers comme la pr sence d'aides techniques, auditives



LES RENCONTRES ENTRE MALENTENDANTS

Aux ateliers « Emploi », « Famille » et « Communication » que nous mettons petit   petit en place (voir ci-dessus), nous avons accueilli un public nouveau pour nous : des personnes qui se d finissaient comme malentendantes plut t que sourdes et qui ne se reconnaissaient pas dans la communaut  sourde signante mais qui souhaitent  tre davantage inform es sur les services et aides existants pour elles, ainsi que sur leurs droits. Ces personnes, parfois, souhaitent  galement prendre une part plus active   la vie associative et culturelle qu'est la n tre et qui promeut davantage

d'accessibilit . Observer cette volont  d'activisme nous a pouss s   organiser, en 2017, deux rencontres au cours desquelles nous esp rions rassembler un certain nombre de personnes avec ce profil. H las, l'atelier sp cifique n'a pas rencontr  le succ s que nous esp rions et nous avons d cid  de ne pas le reconduire, faisant, par la m me occasion, le choix de r server la rencontre avec ce type de public aux ateliers th matiques que sont les ateliers « Emploi », « Famille » et « Communication ».



ou humaines ou bien l'existence ou le manque de droits. Ils tentent aussi de les inviter à s'interroger davantage sur leur perception personnelle (est-elle négative ou positive, par exemple) et sur leurs besoins, notamment en matière de communication. Les échanges entre les participants sont vivement encouragés car chaque parcours, aussi unique soit-il, permet toujours d'en éclairer d'autres.

Les ateliers « communication », quant à eux, ont pour but, non pas seulement de doter chacun d'outils permettant de sensibiliser son entourage, mais

aussi de définir plus précisément les attentes des uns et des autres en matière de communication. On y aborde les différents métiers d'aide à la communication existants et on regarde, avec les participants, dans quelle mesure ces métiers peuvent répondre ou non à leurs besoins.

Etant donné le succès qu'ils rencontrent, nous continuerons à maintenir ces trois ateliers en 2018 et de nombreuses sessions sont d'ores et déjà organisées.



LE VRAI FORUM DE LA FFSB

En 2017, de nombreux débats ont animé la communauté sourde autour de la Journée Mondiale des Sourds traditionnelle et de sa nouvelle concrétisation par un «Salon de la Surdit  ». Les perceptions vari  es de celui-ci, tant  t correctes, tant  t erron  es, ont aliment   et   chauff   les esprits.

Les questionnements des uns et des autres ne pouvaient que difficilement   tre exprim  s sur le forum de discussions de la FFSB sur Facebook, particuli  rement pour les personnes s'exprimant difficilement en fran  ais. Ils ne pouvaient pas non plus trouver de r  ponse satisfaisante, tant les

raisons qui ont amen   la F  d  ration    faire ce choix sont nombreuses.

C'est face    ce constat que nous avons d  cid   d'inaugurer une s  rie de rencontres avec le public sourd et malentendant dont les th  mes qui y seraient discut  s seraient, pr  cis  ment, ceux des choix strat  giques op  r  s par la F  d  ration. Ces rencontres ont   t   intitul  es « Le Vrai Forum de la FFSB » et elles sont principalement destin  es au public sourd signant qui a moins de facilit  s    s'exprimer en fran  ais   crit. La premi  re a donc eu lieu le 25 octobre 2017 pour d  battre de l'avenir de la Journ  e Mondiale de Sourds traditionnelle et du Salon de

la Surdit   en soulevant divers aspects de la probl  matique : enjeux, publics, exposants, communication, difficult  s organisationnelles, etc.

D'autres rencontres sont d  j   planifi  es pour l'ann  e 2018 et il est pr  vu qu'elles abordent d'autres sujets sensibles, notamment la repr  sentation politique des personnes sourdes et malentendantes, et les actes militants de la F  d  ration et de ses membres. L'objectif est    la fois de cr  er, pour les personnes sourdes signantes, un espace d'expression d  mocratique, et de favoriser les   changes entre elles et la F  d  ration.



LES CHUUUT PARTY

Nous avons continué à organiser, tout au long de l'année, de nombreuses Chuuut Party dans différents contextes et avec différents partenaires (voir calendrier p. 24). Que ce soit en collaboration avec des Foyers, dans le cadre de l'exposition « Je signe, tu vois ? » ou de la Journée Mondiale de la Lutte contre le SIDA, les Chuuut party continuent à remporter un franc succès auprès du public entendant.

Il s'agit d'une animation silencieuse où les participants sont invités à communiquer dans le silence et uniquement à l'aide de supports visuels comme les mimes, l'écrit ou les dessins. Ils sont invités à deviner des mots qui, une fois trouvés, sont ensuite traduits en LSFB par l'animateur. Ensuite, les animateurs répondent aux interrogations des participants en démystifiant davantage la surdité et en levant les préjugés.



LES EXPOSITIONS « JE SIGNE, TU VOIS ? »

Nous avons continué, en 2017, à présenter l'exposition « Je signe, tu vois ? » qui est composée d'une série de clichés qui visent à sensibiliser le grand public à l'utilisation des langues signées par la communauté sourde et par d'autres personnes entendantes.

L'exposition a été présentée, en tout, neuf fois, à différents endroits situés à Bruxelles, Louvain-La-Neuve, Ottignies, Charleroi et Namur (voir calendrier p. 24).



CONTINUITÉ DU PROJET DE BROCHURE SIDA

En 2014, nous avons édité une brochure d'information et de prévention sur le SIDA, spécialement adaptée aux personnes sourdes éprouvant des difficultés à accéder à ce type de messages lorsqu'ils sont diffusés par écrit ou par le biais de l'audio (télévision, radio...). Pour ce faire, un partenariat a été établi avec la Plateforme Prévention SIDA.

Depuis, chaque année, nous répondons présents à l'appel de la Plateforme pour la distribution de rubans rouges et de brochures SIDA adaptées lors de la Journée Mondiale de la Lutte contre le SIDA. La Plateforme Prévention SIDA tenait, elle, un stand d'information au Salon de la Surdité où de nombreuses brochures explicatives étaient accessibles aux visiteurs sourds, malentendants, entendants.



ÉVÉNEMENTS

LE SALON DE LA SURDITÉ, UNE AUTRE JOURNÉE MONDIALE DES SOURDS ?



REMERCIEMENTS



Nous sommes particulièrement satisfaits du déroulé de Salon de la Surdit   et nous tenons    remercier l'ensemble des pouvoirs subsidiaires et des sponsors qui ont r  pondu positivement    notre demande, sans lesquels cet   v  nement n'aurait pas   t   possible. Nous souhaitons aussi exprimer notre gratitude envers les nombreux b  n  voles qui ont   v  r   durant cette journ  e, et ce avec beaucoup de g  n  rosit   et de passion. Nous avons   galement b  n  fici   du soutien de la Ville de Forest, du Bourgmestre Marc-Jean Ghysse et de l'  chevine Mariam El Hamidine.

NOUVEAU CONCEPT, NOUVEAU PUBLIC

Cette ann  e nous avons donn   une nouvelle forme    la concr  tisation de la Journ  e Mondiale des Sourds que notre F  d  ration organise depuis 1994, sous l'  gide de la World Federation of the Deaf (WFD). L'  v  nement portant jusque-l  , le m  me nom que la Journ  e Mondiale elle-m  me, nous avons choisi d'op  rer une distinction en le baptisant « Salon de la Surdit   ». Ce changement de communication marque une volont   de notre part de nous afficher comme repr  sentants de toutes les personnes qui ont une surdit  , qu'elle soit l  g  re, s  v  re ou profonde, et que ces personnes pratiquent ou non la langue des signes. Nous regrettons l'absence d'un public malentendant lors des   ditions pr  c  dentes. Or, pour nous si un salon sur le th  me doit se

tenir, c'est justement pour informer un public non averti des diff  rents services et avanc  es qui sont mis en place pour les personnes sourdes et malentendantes. Nous remarquons aussi la faible participation des familles entendantes et des parents entendants d'enfants sourds. Nous ne voulions plus que le public pense que cette journ  e est organis  e par des sourds uniquement pour des sourds parce-que tout entendant et/ou professionnel qui est amen      avoir un lien avec la surdit  , t  t ou tard dans sa vie ou sa carri  re peut se sentir concern   par le Salon de la Surdit  .

Celui-ci s'est tenu, pour sa premi  re   dition, le 23 septembre 2017 au Wild Gallery    Forest. Le Salon a   t   un vrai





succès et nous n'avons presque pas eu de retours négatifs. Les exposants étaient heureux de ce changement et de la professionnalisation que nous y avons apportée, au regard des années précédentes. Nous pouvons aujourd'hui honnêtement affirmer que notre objectif a été atteint. Plus de 1000 visiteurs comptabilisés ont été au rendez-vous et notre public s'est diversifié, comme nous l'espérons. Chaque exposant

nous a confirmé que le public auquel il s'adresse était bien présent. Nous avons constaté une recrudescence de personnes malentendantes, parfois très démunies et isolées, et peu avisées des services existants pour elles ainsi que de parents d'enfants sourds. Nous étions aussi agréablement surpris par le nombre de professionnels (logopèdes, psychologues, porteurs de projets divers, futurs enseignants...).

LES THÈMES DE LA JOURNÉE

Nous avons choisi d'orienter le salon autour de trois grandes thématiques centrales pour les personnes sourdes et malentendantes.

En premier lieu, les solutions technologiques peuvent beaucoup améliorer la fluidité de la communication. En plus des systèmes d'alerte lumineux que l'on peut installer à domicile, aujourd'hui l'émergence des applications mobiles offrent d'autres possibilités comme l'interprétation à distance, par téléphone, et la transcription écrite des messages oraux, qu'ils soient formulés de visu ou à distance. Elle permet aussi l'emploi plus systématique du sous-titrage et de la vélotypie en conférence par exemple. Ensuite, il nous semble que l'accès à l'emploi est une préoccupation permanente. On sait que notre société actuelle n'est pas en mesure de fournir du travail à tous, mais là où des aides et dispositifs d'insertion à l'emploi existent pour le tout public, leur équivalent n'est pas si évident pour les personnes sourdes et malentendantes. Nous souhaitons

rappeler à tous que d'une part, si des efforts restent à faire, d'autre part il existe des services d'accompagnement spécifiques qui ne sont pas encore suffisamment reconnus. Ces services ont été représentés au salon.

Et enfin, parce que c'est une tradition et parce que c'est tellement important : la dimension culturelle de la surdité ne peut pas passer inaperçue. La langue des signes et la réunification régulière des personnes sourdes entre elles véhiculent une culture qui est aussi importante et riche que n'importe quelle autre. L'accès à celle-ci est aussi une espèce de sésame qui permet à bon nombre de personnes sourdes et malentendantes isolées de se sentir mieux dans leur peau. Et enfin, il reste encore tant de personnes sourdes et malentendantes pour lesquelles l'accès à l'écrit n'est ni une évidence ni un gage d'accessibilité et le recours à la langue des signes reste une condition sine qua non à leur pleine participation à la société et leur épanouissement.



NOS EXPOSANTS

Nous avons accueilli plus de **40 exposants**. Ce nombre est supérieur à celui des années précédentes. Parmi nos exposants phares on a retrouvé UNIA, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances ; la Plateforme Prévention SIDA et ses outils de prévention adaptés ; Roger Voice une application de transcription des appels téléphoniques ; Unitact un dispositif de bracelet vibrant ; Veranneman un revendeur d'aides techniques pour l'aménagement du domicile et du poste de travail ; Authot pour le sur-titrage de conférences ; le SPF Finances pour l'évaluation en direct et avec le public, des dispositifs adaptés d'aide au remplissage à la déclaration d'impôts ; le service d'Interprétation pour Sourds de Wallonie et de Bruxelles et le service Relais-signes pour l'inter-

prétation à distance et d'appels téléphoniques ; la cellule Access de la RTBF qui s'enquérirait de l'avis du public sourd et malentendant sur ce qu'elle met en place pour l'accessibilité de la chaîne publique. Nous avons aussi retrouvé les habituels : centres de rencontre pour sourds et malentendants ; associations sportives, culturelles et religieuses ; services d'accompagnement spécifiques ; associations spécialisées dans la sensibilisation et les cours de langue des signes avec notamment une démonstration de cours de langue des signes en ligne (e-learning) ; une organisation de jeunesse spécifique ; la plateforme Surdicécité ; centres d'hébergement spécifiques ; crèches et écoles porteuses de projets pédagogiques novateurs ou ayant fait leurs preuves.



« Les exposants étaient heureux de ce changement et de la professionnalisation que nous y avons apportée, au regard des années précédentes »



NOS CONFÉRENCES



La journée a été ponctuée par la présentation de plusieurs conférences. En matinée, nous avons assisté à la présentation du Selor qui souhaitait informer le public sur les possibilités de travail offertes au sein de l'administration fédérale pour les personnes ayant un handicap.

Début d'après-midi, nous avons présenté le témoignage vidéo de cinq personnes sourdes qui ont toutes retracé quelques grandes lignes de leur parcours scolaire et professionnel avec la surdité. D'autres aspects auraient pu être abordés mais nous avons dû faire des choix, vu le temps limité que nous pouvions y consacrer. La conférence a eu un succès énorme et beaucoup de personnes étaient très intéressées par ce qui a été soulevé lors de ces témoignages. On y découvrait par exemple que l'implant cochléaire n'est pas l'unique condition de réussite scolaire et professionnelle ou que faire partie d'une famille de sourds et revendiquer l'usage de la langue des signes ne signifie pas nécessairement vivre en

vase clos, ou avoir une surdité profonde qui ne permet pas de lire sur les lèvres. Nous avons été ravis d'y constater la présence de parents d'enfants sourds au sein du public.

A 14h nous avons présenté un projet que nous destinons aux organisations qui veulent être accessibles aux personnes sourdes et malentendantes et qui recherchent des conseils : le site Internet www.visualmundi.be qui découpe ses conseils suivant le type d'endroit qui doit être adapté (lieu public, culturel, école, emploi...) et dans une logique de mise en place de l'adaptation (agencement des lieux, apport de la technologie, importance du facteur humain). Le public de la conférence nous a semblé correspondre à celui à qui le site s'adresse prioritairement.

A 15h ce sont les jeunes sourds belges qui sont partis à un camp de la World Federation of the Deaf Youth Section (WFDYS) en avril 2017 qui nous ont présenté leur expérience. C'était l'occasion de montrer à tous que de tels camps existent et qu'il est possible pour tous





les jeunes sourds d'y participer. Pour eux, c'est une belle occasion de vivre une expérience de la jeunesse sans devoir se préoccuper des difficultés liées à la surdité. Du point de vue identitaire, ce type de démarche aide souvent l'adolescent sourd à trouver sa place et un équilibre entre adaptation quotidienne et intégration dans une communauté signante et tout à fait accessible.

A 16h, la société Veranneman est venue présenter les aides techniques qu'elle peut mettre à la disposition du public sourd et malentendant. Ont donc été repassés en revue, face à un public très curieux, les aides permettant l'aména-

gement du domicile (avertisseurs lumineux, amplificateurs sonores), les différentes boucles à induction magnétique et aides auditives. Les parents d'enfants sourds étaient aussi très intéressés par cette conférence. Il n'est pas toujours facile pour eux de se tenir informés de ce qui existe, s'ils ne sont pas et même s'ils le sont, suivis par un centre de rééducation fonctionnelle.

L'après-midi de conférences a été clôturé par un conte bilingue français-langue des signes et un tirage au sort visant à déterminer qui étaient les heureux gagnants du concours organisé dès le matin.

ET EN 2018? QUEL AVENIR DONNERA-T-ON À LA JOURNÉE MONDIALE DES SOURDS?

Si pratiquement la totalité des participants au Salon de la Surdité nous ont dit être très satisfaits, la semaine qui a suivi a été marquée par des débats animés sur le Forum de Discussions que nous tenons sur Facebook. La cause: les personnes sourdes signantes qui, bien qu'elles aient vu la qualité et l'intérêt du salon, se réclament de la tradition que représente le cortège que nous intégrons annuellement au programme.

De notre point de vue, le cortège devait remplir un objectif de visibilité qu'il ne parvenait pas à remplir certaines années du fait que nous recherchions un lieu de plus en plus professionnel pour la tenue d'un salon. De plus, la menace terroriste pesant actuellement en Belgique, les exigences permettant l'instauration de manifestations publiques se sont

durcies, ce qui rendait l'organisation plus périlleuse que précédemment. Nous avons pris la décision de supprimer le cortège en 2016 à Libramont, car la ville ne s'y prêtait pas et ces exigences étaient déjà existantes, et nous l'avons maintenue en 2017 à Bruxelles.

Si nous n'excluons pas un retour du cortège traditionnel, nous sommes aussi conscients qu'il faut le repenser et l'organiser autrement. Pour faire suite à ce débat qui laissait de nombreuses personnes dans la frustration de ne pas pouvoir exprimer pleinement leur point de vue, nous avons organisé une soirée de rencontres et de discussions ouvertes le mercredi 25 octobre 2017. De ces rencontres nous espérons dégager de nouvelles pistes d'action pour 2018 et les années suivantes.



Enfin, le 19 décembre 2017, un nouvel événement est venu agiter la communauté sourde au sujet de cette célébration à laquelle elle est attachée. La World Federation of the Deaf (WFD) est parvenue à faire reconnaître le 23 septembre comme International Day of Sign Languages dans une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est donc plus que probable que, désormais, l'appellation « Journée Internationale des Langues Signées » remplace celle de « Journée Mondiale des Sourds » et que cette journée soit fixée au 23 septembre et non plus vaguement au « 3e ou 4e samedi du mois de septembre », selon les communautés sourdes de différents pays. Le choix du 23 septembre célèbre à la fois la date de création de la World Federation of the Deaf (WFD) le 23 septembre 1951 qui a pour but la préservation des langues signées et de la communauté sourde, et la date du lancement de la première semaine internationale des sourds en septembre 1958, à l'occasion du premier congrès de cette même WFD à Rome, en Italie.

Par ailleurs, notre homologue flamande, autrefois la FEVLADO, aujourd'hui appelée « Doof Vlaanderen », tient à organiser « la Journée Mondiale des Sourds » avec nous l'année prochaine

au mieux, au pire, en 2019. Des négociations, discussions et décisions doivent encore avoir lieu, surtout au vu des nouvelles modifications que nous souhaitons proposer à la communauté sourde.

Etant donné que les objectifs du 23 septembre se clarifient avec sa désignation comme Journée Internationale des Langues Signées, en tant que Fédération promouvant la culture sourde et la langue des signes, nous aimerions aller dans le sens de la WFD et réserver cette journée pour cette promotion. Ce sera l'occasion de réintégrer le cortège plébiscité par les personnes sourdes signantes. Que deviendrait alors le Salon de la Surdité ? Nous le déplacerions en mars pour qu'il se tienne à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Audition, de l'Organisation Mondiale de la Santé. De plus, nous sommes plutôt enclins à organiser un tel salon tous les deux ans seulement. En l'état actuel des choses, ces mutations restent à l'état de propositions et restent sujettes à modifications.

Néanmoins, notre équipe commence déjà à travailler sur l'organisation d'une Journée Internationale des Langues Signées à Namur en septembre 2018.

>> Pour voir plus de photos du salon de la surdité, rendez vous sur notre page Flickr ! <https://goo.gl/Uvo8Bb>





GALA DE NOS 40 ANS



Notre Fédération a fêté ses 40 années d'existence cette année et nous avons voulu marquer l'événement en organisant un Gala composé d'un walking dinner et d'une présentation de la pièce de théâtre de l'International Visual Theatre de Paris intitulée « Parle plus fort ! ». L'objectif était, pour nous, en invitant le grand public à cette soirée, de sensibiliser les uns et les autres à l'insertion socio-professionnelle des sourds et malentendants et de lever des fonds pour notre organisation.

Les deux comédiens, l'un sourd, l'autre entendant, ont joué l'histoire d'un jeune homme sourd qui cherche du travail depuis longtemps, et qui trouve enfin un emploi dans une entreprise. Il est amené à collaborer avec une

femme entendante qui ne connaît rien à la surdité ni à la langue des signes. Petit à petit, des liens se tissent entre eux et les quiproquos des débuts font place à une relation professionnelle, amicale, forte et atypique.

La pièce de théâtre a rencontré un franc succès car elle s'adressait tant aux entendants qu'aux sourds/malentendants, et les deux publics étaient tout à fait en mesure de comprendre ses subtilités. Nous étions aussi particulièrement heureux de rassembler nos sympathisants pour une soirée aussi conviviale au terme de laquelle nous avons débouché le champagne, célébrant ainsi tous ensemble, nos quarante années d'existence.

>> Pour voir plus de photos du Gala, rendez vous sur notre page Flickr : <https://goo.gl/e9QqMV>

- JANVIER -

20 Workshop Famille Liège

25 Rencontre avec Surdimension

- FÉVRIER -

3 Workshop Emploi Namur

DU 12/02 Exposition «Je signe, tu vois?» au Parc Royal de Bruxelles
au 14/03

17 Rencontre avec la direction de RTL-TVI sur les STT de la chaîne

18 Vernissage Exposition «Je signe, tu vois?» Bruxelles

- MARS -

20 Rencontre avec Mr Noël Thennen du CSA sur l'accessibilité audiovisuelle

22 Rencontre AYA avec Doof Vlaanderen

28 Workshop Communication Namur

- AVRIL -

4 Rencontre Fédération Wallonie Bruxelles pour Éducation permanente

DU 21/04 Exposition «Je signe, tu vois?» à l' Esplanade de Louvain-la-neuve
au 2/05

22 et 25 Chuuut Party Louvain-la-neuve

26 - Réunion avec Doof-Jong
- Rencontre avec La Bastide
- Rencontre UNIA E-DIV

29 Assemblée générale FFSB

- MAI -

9 Examen de la proposition de résolution relative à une meilleure inclusion des personnes sourdes et malentendantes à la FWB

12 Réunion avec le SPF Intérieur

Du 12/05 Assemblée générale d'EUD à Malte
au 21/05

17 Rencontre avec Bruxelles-les-bains

26 Workshop Famille Namur

- JUIN -

1 Rencontre Mutualité Chrétienne de Dinant

6 Rencontre UNIA Questionnaire

10 Rencontre malentendants

DU 12/06 Exposition «Je signe, tu vois?» à Ville 2 à Charleroi
AU 17/06

12 et 17 Chuuut Party Charleroi

14 et 17 Chuuut Party Namur

22 Réunion SPF Intérieur Lancement App 112

23 Assemblée générale Access-i

29 Réunion de travail sur l'UNCRPD au BDF

- JUILLET -

6 Rencontre Magaly Ghesquière

19 Rencontre UNIA E-DIV

21 Fête nationale avec l'APEDAF

- AOÛT -

9 Rencontre Maison des Sourds de Bruxelles pour Éducation permanente

22 Rencontre GSK

- SEPTEMBRE -

7 Rencontre ASPH

16 Fête des familles Schaerbeek

23 Salon de la Surdit   Bruxelles

29 WDD Doof Vlaanderen

- OCTOBRE -

2 et 16 R  unions avec Doof-Jong

5 S  ance pl  ni  re du CAWAB

9 R  union avec Doof Vlaanderen

18 Commission Consultative de la Personne Handicap  e de la ville de Bruxelles

20 Chuuut Party Maison des Sourds Bruxelles

24 Chuuut Party F  d  ration Wallonie-Bruxelles

24 Assembl  e g  n  rale extraordinaire FFSB

24 CCLS inauguration

DU 20/10 AU 30/10 Exposition « Je signe, tu vois ? »    la F  d  ration Wallonie-Bruxelles Bruxelles

25 Le Vrai Forum de la FFSB

27 Conf  rence sur l'Enseignement Sup  rieur Inclusif    l'ULB

- NOVEMBRE -

7 Rencontre BOZAR

10 Gala FFSB    Ottignies

DU 13/11 AU 30/11 Exposition « Je signe, tu vois ? »    la Maison du Hainaut    Charleroi

14 Rencontre Mutualit   Chr  tienne de Dinant

24 Chuuut Party Arlon avec Alter Ego

25 Rencontre Ca Claque ! Namur

- D  CEMBRE -

1 Journ  e mondiale de la lutte contre le SIDA Bruxelles

DU 1/16 AU 15/12 Exposition « Je signe, tu vois ? »    l'H  tel de Ville de Namur.

2 Chuuut Party Schaerbeek

4 Vernissage Exposition « Je signe, tu vois ? » H  tel de Ville de Namur

5 et 8 11 et 12 Chuuut Party Namur

7 Workshop Emploi avec le SAREW Li  ge

9 Workshop Communication Bruxelles

12 R  union avec Doof Vlaanderen

14 Workshop Emploi avec le SAREW Namur

14 Rencontre UNIA Enseignement & UNIA E-DIV

ACCESSIBILITÉ ET LOBBYING



Face à l'ampleur des tâches et des sujets qui mériteraient une attention accrue (interprétation et traductions en langues signées, accès à la santé, accès à l'enseignement, accès aux services publics et privés, accès aux services d'urgence et aux dispositifs de sécurité ou d'alerte en situation de crise, accès à la justice, accès et maintien à l'emploi, accès à la formation continue, accès à tous les médias à composante auditive, accès aux loisirs et aux sports...) notre Fédération qui ne se compose que de quelques personnes salariées, dont une bonne partie se compose d'animateurs, se voit contrainte d'effectuer des choix draconiens et de poser ses priorités. C'est doublement frustrant, tant pour nos travailleurs qui saisissent pleinement la nécessité de mener de telles actions, que pour les personnes sourdes

et malentendantes qui attendent de nous que nous puissions mener des actions structurelles approfondies et efficaces, ou que nous soyons en mesure de leur donner les moyens de les mener. Si ce dernier point est important, il nous est tout aussi difficile que le premier car coordonner des groupes de travail demande autant, si pas davantage, d'énergie que d'agir seuls. Et pourtant, nous aimerions profiter d'un partage de savoirs entre ces personnes qui font la raison d'être de notre organisation.

Malgré ces difficultés, voici ce que nous avons été en mesure de faire au cours de l'année 2017. Pour être tout à fait honnêtes et vous aider à prendre conscience des difficultés que nous rencontrons dans l'exécution de cette mission, nous vous les exposerons aussi.



PROJETS DE RÉSOLUTIONS DU MR

Le 12 septembre 2016 et après avoir pris contact avec notre Fédération, des députés MR ont déposé deux propositions de résolution. L'une au Parlement de la Communauté française et l'autre au Parlement wallon. Ces deux propositions reprenaient l'essentiel de nos revendications : elles rappellent que les estimations chiffrées dont on dispose révèlent que le nombre de personnes sourdes et malentendantes est très élevé

et qu'il y a de plus en plus de jeunes qui ont des problèmes d'audition. Or le fossé entre ce constat et les changements structurels en faveur des personnes sourdes et malentendantes est criant. Elles soulignent que trop peu de moyens financiers sont accordés à cette question. Elles contiennent aussi chacune une section consacrée aux statistiques relatives à la surdité et soulignent le manque de données

officielles, notamment sur les besoins des personnes sourdes/malentendantes. On y parle aussi de l'insuffisance de sous-titrage et de la nécessité de l'interprétation en langue des signes sur les chaînes locales. Là aussi, elles invitent à accorder plus de moyens. Elles abordent la question de l'enseignement inclusif et y prennent le projet des classes bilingues de Sainte-Marie à Namur comme exemple pour encourager ce type d'initiatives en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles précisent qu'il y a déjà des dispositions qui le permettent. Les propositions traitent aussi de la question de la promotion et de l'enseignement de la langue des signes en général, que ce soit tôt dans la vie ou plus tard en promotion sociale ou via d'autres moyens. Elles rappellent le problème que pose la pénurie d'interprètes en langue des signes et remettent la question de leur formation sur la table. Elles encouragent à multiplier les solutions permettant d'augmenter plus rapidement le nombre d'interprètes diplômées. Et enfin, elles incitent à

améliorer l'accessibilité des services en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles qui doivent être accessibles aux sourds et malentendants et cela comprend les informations en langue des signes notamment sur les sites Internet.

De façon générale ces propositions invitent les parlementaires à changer de philosophie et à s'ouvrir aux personnes sourdes et malentendantes. La proposition qui a été déposée au Parlement de la Communauté française a donné lieu à des suites, ce qui n'est pas le cas de celle du Parlement wallon.

Par ailleurs, la députée parlementaire Carine Lecomte avait aussi adressé un courrier au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles car elle souhaitait que les débats des sessions parlementaires qui sont retransmis sur les chaînes locales et accessibles aux gens depuis longtemps, soient aussi interprétés en langue des signes et sous-titrés, insistant même sur la langue des signes. Et ce pour

que les personnes sourdes puissent s'informer sur ce qui se dit lors de ces débats politiques. Malheureusement, le Président du Parlement n'y a pas répondu favorablement.

La proposition de résolution déposée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 12 septembre 2016 par le MR a été discutée le mardi 9 mai 2017 en Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances. Au terme des débats, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail sur l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes. Depuis lors, la Fédération n'a été recontactée par le MR qu'une seule fois car celui-ci voulait récolter des informations sur les thématiques qu'il était question de mettre sur la table, en particulier l'enseignement, l'audiovisuel et l'accès aux loisirs sportifs. Depuis, nous n'avons eu aucune nouvelles de ce projet. Nous espérons vivement que le MR mènera sa démarche à terme.



AUDIOVISUEL

Bénéficier d'un meilleur accès à l'audiovisuel est l'une des revendications les plus fortes, les plus fréquentes et les plus anciennes des personnes sourdes et malentendantes.

C'est aussi l'une de celles qui apparaissent comme étant les plus évidentes à toute personne qui perd l'audition. On comprend donc bien pourquoi bon nombre

d'entre-elles ne comprennent toujours pas comment il est possible que notre pays développé n'ait pas encore atteint l'objectif consistant à pouvoir profiter de 100% de programmes diffusés accessibles par le biais du sous-titrage.

Nous avons adressé le 24 janvier 2018 un courrier au Ministre de l'Enseignement Supérieur,

de la Recherche et des Médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles que nous vous invitons à découvrir ci-dessous. Il reprend l'essentiel des freins que nous avons identifiés et formule une série de demandes au Ministre. Nous espérons que notre démarche contribuera à débloquer une situation qui nous est peu favorable.



Bruxelles le 24 janvier 2018



Monsieur le Ministre Marcourt,

La présente lettre vise à vous interpeller sur deux sujets qui préoccupent beaucoup notre Fédération. Le premier concerne la récolte de données statistiques sur les personnes sourdes et malentendantes et le second concerne l'accessibilité des médias pour ce même public.

Concernant les données statistiques :

La ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées engage la Belgique, depuis 2009, dans une volonté de récolter des données statistiques adéquates permettant d'appuyer les mesures qu'elle prendrait pour favoriser une meilleure inclusion des personnes handicapées, dont les personnes sourdes et malentendantes que notre Fédération représente.



Or, les données statistiques dont on dispose, en Belgique, ne sont pas suffisamment représentatives ni significatives pour appuyer de telles politiques, notamment au regard d'autres recherches qui ont déjà été effectuées à l'étranger¹.

Régulièrement, l'institut national des statistiques de Belgique effectue des enquêtes de santé par interview. La prochaine aura lieu cette année, en 2018. Lorsque j'ai récemment interpellé les chercheurs engagés dans ce projet à ce sujet, on m'a fait savoir que des questions relatives à l'audition avaient été prévues dans l'enquête. Elles portent uniquement sur le port d'un appareil auditif, sur l'utilisation de l'appareil auditif pour répondre aux questions portant sur la difficulté à entendre ou non dans des situations calmes ou dans des situations bruyantes. Par la suite, ces questions feront partie d'un indicateur général sur les limitations mais elles ne seront pas incluses dans le rapport qui sera édité, un ou deux ans après, à l'instar de ce qui a été fait par cet institut, après 2001, la date de la dernière inclusion de ces informations dans un rapport de l'Institut. A une question que j'avais alors posée en 2013, on m'avait aussi répondu que la recherche n'avait pas financé l'exploitation des données récoltées par l'enquête. On ne dispose donc, clairement, que d'une exploitation des données datant de 2001, en plus des chiffres annuels du dépistage néonatal de la surdité.

Or, en France, les données les plus récentes révèlent des informations autrement plus utiles. Elles concluent que 16% de la population a des problèmes d'audition (constatés sur base d'une audiométrie). En revanche seul 8.6% de la population a des problèmes d'audition qui ont effectivement des répercussions sur leur vie quotidienne.

Si ces données françaises peuvent théoriquement être appliquées à la population belge, ce que nous faisons dans nos communications, cela reste limité à ces informations. Nous attirons votre attention sur le fait que ces enquêtes françaises portent également sur la qualité de la vie des personnes sourdes et malentendantes, en incluant des données comme l'accès à l'enseignement, l'accès à l'emploi, la vie familiale, amicale, l'accès à la culture et aux loisirs. Or, ces informations sont difficilement transposables dans notre contexte belge étant donné que nous ne sommes pas structurés de la même manière et que les politiques de soutien des personnes handicapées sont différentes en France.

¹ www.ffsb.be/statistiques



Nous vous demandons de bien vouloir, en tant que Ministre de la Recherche, soutenir toute recherche qui nous permettrait à tous de récolter des données scientifiques permettant la mise en œuvre et l'application de politiques relatives aux personnes handicapées pertinentes utiles, cohérentes et transversales.

Nous vous demandons également de bien vouloir tenir compte de la proportion de personnes sourdes et malentendantes que l'on peut raisonnablement considérer dans notre communauté francophone pour les demandes suivantes :

Concernant l'accessibilité des médias aux personnes sourdes et malentendantes :

1. Le contrat de gestion de la RTBF.



Dans ce contexte actuel de révision du contrat de gestion de la RTBF, j'ai pris connaissance de la question orale qu'Olivier Maroy vous a posée lors de la séance du mardi 16 janvier 2018 de la Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et des Médias du Parlement de la Communauté française, ainsi que de votre réponse.

Monsieur Maroy y attire votre attention sur le fait que les objectifs d'accessibilité de la RTBF doivent être plus ambitieux qu'ils ne le sont actuellement, en faisant référence à une évaluation du CSA en la matière. Il vous demande aussi, entre autre, quel est le budget de la RTBF qui est consacré à l'accessibilité. Tout ce que votre réponse contient nous semble tout à fait correct et en adéquation avec la réalité.

Néanmoins, je souhaite, par la présente lettre, appuyer la demande de Monsieur Maroy qui consiste à réclamer, à terme, un objectif de 95% de programmes sous-titrés à l'instar de l'objectif qui est actuellement atteint par la VRT, voire d'autres chaînes européennes telles que la BBC et France Télévisions. C'est d'autant plus important que dans son [bilan sur le contrat de gestion de la RTBF 2011-2017](#), le CSA dit p.38 que : « La RTBF respecte ses engagements, la durée des programmes sous-titrés a augmenté de 404 heures en 7 ans, ce qui équivaut à 36,5%. L'objectif d'augmentation graduelle est globalement respecté, à l'exception de l'exercice 2014. Cependant, l'objectif de 1200 heures prescrit pour 2015 représente moins de 5% du temps d'antenne cumulé des trois chaînes. ». Je pense que, même si on sait aujourd'hui que ces objectifs ont été dépassés, cela permet de mesurer le fossé existant entre les besoins des personnes sourdes et malentendantes et la réalité.

Ainsi, à ce jour, nous nous questionnons sur votre définition pragmatique de la notion « à terme » qui a été employée dans vos échanges avec Monsieur Maroy pour situer temporellement l'obtention de tels objectifs. En d'autres termes, quelle est la planification des mesures prises pour atteindre ces objectifs ? Pour rappel, notre Fédération existe depuis 1977 et les débuts de l'interprétation en langue des signes au journal télévisé de la RTBF datent de 1981. Cela fait donc depuis quarante ans que cette même demande est régulièrement formulée. Nous espérons que des actions pourront se concrétiser à plus court terme que ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Souvent, comme le souligne Olivier Maroy, c'est la question budgétaire qui est soulevée pour réfuter ou minimiser la demande. Or, nous estimons que cette question aurait pu, depuis le temps, être largement solutionnée.



Nous, la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, souhaiterions que le contrat de gestion de la RTBF inclue des dispositions plus ambitieuses en matière d'accessibilité ainsi qu'un plan d'application tenant compte d'un objectif de 100% de programmes sous-titrés, soit en 5 ans, soit en dix ans maximum. Atteindre un tel objectif en cinq ans serait théoriquement, et même pratiquement possible : la France l'a fait grâce à l'existence de la loi du 11 février 2005 (n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) qui prévoyait que « dans un délai maximum de cinq ans, les chaînes dont l'audience moyenne annuelle dépasse 2,5% de l'audience totale des services de télévision devront rendre la totalité de leurs programmes accessibles aux personnes sourdes et malentendantes à l'exception des messages publicitaires. »

J'attire néanmoins votre attention sur le fait que cela s'est fait en grande partie au détriment de la qualité des conditions de travail des sous-tituteurs² indépendants et de la qualité du sous-titrage diffusé. Ce sont des écueils que l'on pourrait éviter en offrant au moins, parallèlement à la mise en place d'une planification réaliste, une reconnaissance adéquate de cette profession sur le marché belge. Une démarche complémentaire ou alternative serait de créer une véritable structure étatique qui réaliserait le sous-titrage de toute production audiovisuelle diffusée sur notre territoire. Toute production pour laquelle nous n'aurions pas eu, préalablement, l'intelligence ou les moyens de réclamer le sous-titrage francophone qui a déjà été réalisé, à l'étranger ou au stade de la production. Au regard de la production d'un film, le coût du sous-titrage ne représente qu'une infime partie du budget³.

Ensuite, concernant le contrat de gestion de la RTBF, nous aimerions aussi qu'il ne soit plus fait mention de « traduction gestuelle » mais « d'interprétation en langue des signes ». A l'heure actuelle et grâce à votre impulsion, il existe un baccalauréat et un master en traduction/interprétation français-Langue des Signes de Belgique Francophone, et il serait dommage que cette appellation erronée persiste.

Enfin, toujours concernant ce contrat de gestion, nous pensons qu'il serait utile qu'il reste sous l'autorité du CSA pour ce qui concerne l'application, la régulation et la vérification de normes de qualité en matière d'accessibilité, en particulier du sous-titrage et d'interprétation en langue des signes. Actuellement, les personnes sourdes et malentendantes qui constatent un défaut de qualité en la matière n'obtiennent pas de réponse réellement satisfaisante, tant au niveau du CSA que de la RTBF elle-même. Seule la « bonne volonté » de la RTBF faisant loi, les problèmes et interpellations récurrents ne donnent pas lieu à de véritables solutions structurelles. La communauté sourde signante a par exemple, déjà interpellé plusieurs fois la RTBF au sujet des tenues portées par certaines interprètes lors de quelques apparitions télévisées, tenues étant jugées inadéquates à l'exercice de la profession, selon les principes de déontologie de la profession. Ces

2 Voir à ce sujet : <http://www.caasem.fr/sous-titrage-adapte/un-service-menace>

3 Pour du sous-titrage professionnel, en faisant appel à des indépendants qui travaillent dans des conditions correctes, le coût est le suivant : « Il faut compter en moyenne 10€ par minute de film à sous-titrer (ou entre 8 et 15€ la minute selon les laboratoires). Ce qui revient, pour un film de 90 min, à 900€ (ou entre 720 et 1350€). Source : <http://www.sirtin.fr/sirtin/wp-content/uploads/soustitrage.pdf> Le document présente assez bien d'autres indications chiffrées et parle aussi de la précarisation du métier des sous-tituteurs professionnels et des normes de qualité.



principes édictés par l'ABILS (Association Belge des Interprètes en Langue des Signes), sont d'ailleurs actuellement enseignés au sein de la formation en traduction français-LSFB et s'appliquent à toute situation d'interprétation, incluant implicitement l'interprétation télévisuelle, mais, malheureusement, la RTBF n'a jamais été légalement tenue de les respecter.

2. Le règlement relatif à l'accessibilité des SMA du CSA⁴.



Lorsque ce règlement qui fixe des dispositions favorisant l'accessibilité des médias audiovisuels actifs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été mis en place en 2012, il était prévu qu'il soit amené à être évalué par le CSA après deux ans d'application. Soit, en 2014, et puis qu'il soit éventuellement modifié.

A l'heure actuelle, soit quatre ans plus tard, en 2018, on ne sait pas clairement si le CSA est toujours occupé à évaluer ce règlement ou s'il doit toujours le faire. En 2015, nous avons déjà été sollicités par le CSA qui nous a demandé de compléter un formulaire où nous étions amenés à donner notre avis sur ce règlement et où nous pointions alors ses forces et ses faiblesses. Puis, en mars 2017, nous avons été contactés par un employé du CSA qui nous a dit que la clôture de l'évaluation de ce règlement devait avoir lieu durant le second trimestre 2017. Il nous réclamait aussi les mêmes informations qu'en 2015. Depuis, il ne s'est plus rien passé à ce sujet. D'ailleurs, dans son rapport annuel 2016, le CSA mentionne bien qu'il manque de moyens, et que l'évaluation de ce règlement n'a pas encore abouti. J'ai également appris officieusement, en fin d'année, que Monsieur Vosters considérait que rien n'était encore fait en la matière.

Au vu de ces éléments, le CSA ne dispose pas de suffisamment de moyens pour mener un travail de fond et de qualité pour tout ce qui concerne l'accessibilité des médias audiovisuels. Nous vous demandons de bien vouloir soutenir le CSA dans l'exécution de cette mission spécifique. Nous voudrions aussi que le CSA tienne activement compte des remarques que nous leur avons formulées dans le cadre de cette évaluation.

3. L'autorité du CSA sur les éditeurs et distributeurs de SMA.

Nous sommes aussi préoccupés par l'absence d'autorité qu'a le CSA sur les médias diffusés en Belgique.

La situation de RTL Belgique qui échappe à son contrôle en matière de régulation audiovisuelle⁵ concerne aussi les questions d'accessibilité. Il n'est pas normal qu'un éditeur de médias d'envergure comme l'est RTL Belgique, ne sous-titre et n'interprète encore absolument rien à l'intention des personnes sourdes et malentendantes. Comment est-ce possible qu'une licence de droit de diffusion leur ait été accordée sans avoir exigé en retour le respect de l'accessibilité des téléspectateurs belges ? Conscients de votre réactivité récente en ce domaine, nous vous demandons d'accorder une attention particulière à la question de l'accessibilité.

4 http://csa.be/system/documents_files/1534/original/CAV_20110506_reglement_accessibilite.pdf?1305100227

5 [http://csa.be/breves/1138?ct=t\(Newsletter_d_cembre_r_trospective12_21_2016\)](http://csa.be/breves/1138?ct=t(Newsletter_d_cembre_r_trospective12_21_2016))



4. La place de la société civile au sein du Collège d'Avis du CSA.

Je vous invite à lire la chronique de Bernard Hennebert à ce sujet, disponible ici : <https://www.lecho.be/opinions/carte-blanche/CSA-et-public-Stop-ou-encore/9939160> datée du 04 octobre 2017. Cet article virulent soulève plusieurs problèmes que je vous laisse le soin de juger. Je suis personnellement particulièrement d'accord avec cette partie : « Ce laboratoire qui devrait préparer les règles du jeu permettant d'assainir notre futur audiovisuel se compose surtout de personnalités appartenant au monde médiatique et attentives à leur pré carré : éditeurs et distributeurs de services de radios et de télévisions, producteurs, régies publicitaires, sociétés de presse, associations d'éducation aux médias, syndicats, sociétés au service des créateurs, etc. Les membres issus de mouvements défendant les intérêts des usagers y sont particulièrement minoritaires. ». J'ai moi-même déjà assisté à ces réunions du Collège d'Avis puisque notre Fédération en a longtemps fait partie, notamment pour ce qui concernait l'élaboration du règlement relatif à l'accessibilité des SMA. Je me souviens de la difficulté que nous avons, avec une autre organisation représentant les personnes aveugles, à nous faire entendre, étant les seuls représentants d'utilisateurs et les seules organisations de personnes handicapées, pour obtenir une réelle prise en compte de l'accessibilité. Le règlement est bien trop faible en matière d'objectifs d'accessibilité à atteindre et de sanctions. Et pour cause, autour de la table, se trouvaient tous ces éditeurs et distributeurs de services qui disaient d'une même voix : « ça coûte trop cher ! ». Je crois que Bernard Hennebert a malheureusement raison lorsqu'il soulève l'absence d'organe ou le manque de structuration adéquate pour que les utilisateurs des SMA puissent se faire entendre. J'ai déjà précédemment évoqué dans ce courrier et dans le cadre de mon propos sur le contrat de gestion de la RTBF, l'absence d'organe chargé d'instaurer et de contrôler également, des normes de qualité en matière de sous-titrage et d'interprétation en langue des signes. Ce problème pourrait être résolu par une adaptation de la structuration du CSA et/ou par un cadre législatif supérieur à celui qui organise le fonctionnement du CSA et prenant ce problème en compte.

5. Le manque de réglementation en matière de VOD et de diffusion en salles de cinéma.



Aucune réglementation n'est actuellement mise en place pour l'accessibilité des médias par le biais de la Vidéo à la Demande (DVD, streaming, vidéo sur Internet,...) ni pour la diffusion des films en salle de cinéma, et ce tant au niveau des réglementations du CSA que du contrat de gestion de la RTBF. Il ne serait donc pas superflu non plus de les réglementer. Dans l'immédiat, le contrat de gestion de la RTBF pourrait également inclure l'obligation de diffuser avec le sous-titrage tous les programmes qui ont été sous-titrés à l'antenne et les objectifs de 100% de sous-titrage d'antenne peuvent englober la VOD de la RTBF.

Par ailleurs, le CSA, s'il était en mesure de le faire correctement et en tenant compte de l'avis des utilisateurs, pourrait aussi mettre en place des règles concernant l'accessibilité de toute production audiovisuelle diffusée sur notre territoire, en particulier les vidéos.

Enfin, concernant les diffusions en salle, leur accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes ne relève pas vraiment, comme on pourrait le penser, de la compétence de la Région wallonne, comme c'est le cas pour bon nombre d'autres handicaps moteurs, d'où notre interpellation. Ce dont les personnes sourdes et malentendantes ont avant tout besoin au cinéma c'est de profiter d'un sous-titrage, tant pour les films francophones qu'étrangers. Or actuellement seules les diffusions de films étrangers en version originale sous-titrée en français ou bilingue avec le néerlandais, sont accessibles. Les films francophones et les films



doublés ne le sont, sauf rares exceptions, jamais. Les cinémas devraient avoir la possibilité, structurellement, et l'obligation, de diffuser tous les films avec un sous-titrage en français. Le droit d'ouverture d'une salle de cinéma est d'ailleurs conditionné à cette obligation aux Etats-Unis et en Australie.

6. Le manque d'efficience dans la production du sous-titrage.



Vous l'avez dit lors de votre échange avec Monsieur Maroy, c'est 700 000 euros qui sont annuellement affectés à la RTBF pour son sous-titrage, et ce pour, visiblement, d'après le bilan du contrat de gestion de la RTBF effectué par le CSA, seulement 5% du temps d'antenne (bilan 2016, en parlant de l'année 2015, on est donc sur une estimation très approximative). Or, ce coût très élevé s'explique en grande partie par le fait que la RTBF ne récupère pas systématiquement les sous-titrages francophones qui sont déjà réalisés sur le film. Par exemple, lorsqu'un sous-titrage français a déjà été réalisé pour un film, la RTBF le refait le plus souvent alors qu'il pourrait être acheté à moindre coût que le coût de production du sous-titrage lui-même. La circulation, l'achat et la vente des films et des émissions d'un pays à l'autre ou d'une structure à l'autre ne sont pas suffisamment pensés sous l'angle de l'accessibilité. Or il le faudrait, puisqu'on l'a vu, le sous-titrage ne représente qu'une infime part du coût de production d'un film. Nous vous encourageons, en tant que Ministre des Médias, à dégager des pistes dans ce sens, ou à créer une cellule pouvant le faire efficacement, ce que, visiblement, ni le CSA, ni tout autre organe ne peut actuellement faire.

Nous sommes conscients que ce courrier contient des demandes et des propositions qui sont plus ou moins aisées à mettre en place, que ce soit à court ou à long terme.

En priorité, il nous semble important de poser des objectifs d'accessibilité bien plus précis et ambitieux dans le contrat de gestion de la RTBF, tout en veillant à la faisabilité de l'exécution de ceux-ci et en prévoyant leur révision qualitative. Il nous semble également urgent d'entreprendre une bonne évaluation du règlement du CSA relatif à l'accessibilité des SMA.

Cependant, vous l'aurez certainement compris, nous pensons qu'un travail de fond sur les pouvoirs, la constitution et les actions du CSA serait tout aussi important, sans quoi, nous craignons que les règlements et les actions de cet organe de régulation n'aient jamais qu'un faible impact.

Nous espérons que votre cabinet pourra retirer dans la présente lettre des pistes de réflexion permettant de rendre le paysage audiovisuel belge plus accessible à 8.6% de la population. Etant conscients de la complexité du problème de par le nombre de protagonistes à engager pour le solutionner, nous ne souhaitons pas nous situer dans une démarche réprobative mais plutôt collaborative. C'est suite au travail d'analyse de la problématique que nous avons réalisé ces derniers temps, que nous avons choisi de vous adresser ce courrier, en vous présentant notre soutien aux chantiers structurels qui restent à venir.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre Marcourt, l'expression de notre plus haute considération.

Marie-Florence Devalet,
Chargée de communication

SUIVI GÉNÉRAL DE L'APPLICATION DE LA CRPD

Le 29 juin nous nous sommes rendus à une réunion unique du Belgian Disability Forum qui visait à faire le point, avec ses organisations membres, de l'avancement de l'application de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées en Belgique.

Celle-ci a été, pour rappel, ratifiée par notre Etat, qui s'est engagé à en appliquer les principes dans sa législation. Depuis, 2014, tous les quatre ans, un rapport d'évaluation doit être remis, d'une part par l'Etat, et d'autre part, par la société civile, représentée par le Belgian Disability Forum. Au cours de cette réunion, les membres ont exprimé d'une même voix leur regret que l'application de la Convention ne soit pas encore une priorité pour l'Etat belge, et ce malgré les recommandations que l'ONU lui a formulées à la suite du premier rapport d'évaluation. Nous poursuivrons le suivi de cette évaluation avec le BDF lorsque le moment sera venu, c'est-à-dire en 2019 ou 2020. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page d'information du site du Belgian Disability Forum suivante : <https://goo.gl/Fw3Syp>



SERVICES D'URGENCE

Le SPF Intérieur, notre homologue flamande, la FEVLADO (aujourd'hui nommée «Doof Vlaanderen») et nous la FFSB, avons été heureux de présenter, le 23 juin 2017, à la fois grand public et au public spécifique que sont les personnes sourdes et malentendantes, la nouvelle application mobile développée par le SPF Intérieur. Cette application intitulée «112 BE» peut être téléchargée par n'importe qui sur le Play Store Android ou sur l'App Store d'Apple. Elle facilite et sécurise l'appel aux services d'urgences pour tout le monde, avec des dispositions d'accessibilité particulières pour les personnes sourdes et malentendantes et les personnes ayant des troubles de l'élocution. Elles peuvent maintenant joindre, avec un minimum de difficultés, les ambulances, les pompiers et la police. L'application fournit un système de chat en temps réel et permet la géolocalisation sans inscription préalable. Il suffit de la paramétrer avant sa première utilisation.

Ces deux dernières fonctionnalités n'étaient pas possibles avec les deux solutions développées précédemment pour les personnes sourdes et malentendantes que sont l'envoi de SMS et de Fax. Celles-ci sont toujours opérationnelles mais nous recommandons plutôt l'application dans la mesure où elle est plus sécurisante.

Nous avons développé, à ce sujet, une page complète d'explications plus approfondies sur notre site Internet. Le projet ne sera pas spécialement supervisé par la FFSB en 2018 bien qu'il soit possible que nous interpellions le SPF Intérieur sur d'éventuelles évaluations du dispositif. Nous resterons néanmoins attentifs à toute opportunité permettant de faire évoluer l'appel aux services d'urgence vers un dispositif de «Total Conversation» incluant l'utilisation de la langue des signes de Belgique francophone. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page de notre site web qui est consacrée à cette question : <https://goo.gl/4jco3P>





*« Qu’importe la surdité
de l’oreille quand
l’esprit entend ? »*

Victor Hugo

Voilà pourquoi nous considérons la qualité de l'accès à l'enseignement des personnes sourdes et malentendantes comme étant primordiale. C'est une condition sine qua non à toute émancipation sociale, cette même volonté d'émancipation qui fait la raison d'être de notre association.

Or aujourd'hui encore, si on sait que l'enseignement doit subir de profondes réformes, pour cette fraction de la population, elle reste toujours en grande partie purement et simplement inaccessible par défaut. En particulier pour les personnes sourdes et malentendantes qui tireraient un bénéfice conséquent à profiter d'un enseignement par le biais de la langue des signes. Celle-ci, en étant plus naturelle à acquérir que la langue orale, pour la plupart des personnes sourdes, permet de bénéficier pleinement

de tous les apprentissages scolaires lorsque l'acquisition du français requiert davantage de précautions.

Hélas, si on fait un état des lieux de la situation, on s'aperçoit assez rapidement que l'accès à ce type d'enseignement n'est toujours pas garanti, en particulier dans les filières de l'enseignement ordinaire, et aussi souvent dans l'enseignement spécialisé. Laissons ce dernier de côté pour l'instant: nous revendiquons avant tout une réelle inclusion des personnes sourdes et malentendantes dans l'enseignement ordinaire car nous ne voyons pas quels pourraient être les situations exemptes d'aménagements qui justifient, pour la plupart des personnes sourdes et malentendantes ne présentant aucun handicap intellectuel ou sensoriel associé, une exclusion. Nous avons consacré une partie de l'année 2017 à l'analyse des problèmes les plus flagrants et nous souhaitons poursuivre cette analyse en 2018.

Le sujet qui nous préoccupe le plus est le manque récurrent et structurel de soutien financier suffisant de la part de l'Etat belge, de la Fédération Wallonie-

Bruxelles, de l'AVIQ et du PHARE, pour toute initiative permettant l'accès à un enseignement en langue de signes de Belgique francophone. Nous alerte aussi le conditionnement de ce droit, pourtant repris dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qu'a ratifiée la Belgique en 2009, à la prise en charge logopédique ou l'imposition d'un choix entre les interprètes LSFB-français, les aides pédagogiques et les preneurs de notes. Ces trois types d'aides humaines apportent des compétences différentes et complémentaires dans le cadre de la scolarité des personnes sourdes et malentendantes.

Nous continuons, en 2018, sur cette lancée, élaborant petit à petit un plan d'action concret. Nous organiserons une série de rencontres avec les parents d'enfants sourds qui rencontrent ces difficultés et nous entamerons ensemble des actions militantes, par la voie judiciaire s'il le faut, pour lever ces freins.





SUIVI DU CAWaB

Nous continuons à suivre et à soutenir les actions du CAWaB. Néanmoins, de loin, puisque ce collectif d'accessibilité représente les intérêts de différentes organisations de personnes handicapées, et que quelques-uns de ceux-ci ne nous concernent pas vraiment. Nous souhaitons qu'ils accordent une place plus importante au handicap sensoriel qu'est la surdité et non pas seulement aux handicaps moteurs, en prenant en charge certains dossiers structurels comme l'accès à l'audiovisuel qui, rappelons-le, préoccupe aussi les personnes aveugles. Nous l'avons fait savoir aux personnes impliquées dans l'organisation et celles-ci partagent notre point de vue.



SUIVI D'ACCESS-I

En tant que membres d'Access-I, nous nous sommes rendus à leur Assemblée Générale le 24 juin pour nous tenir informés de leurs actions au cours de l'année 2016. Nous regrettons le manque de relais de cette organisation qui centralise les lieux et les événements accessibles aux personnes handicapées vers les personnes sourdes et malentendantes, en particulier les personnes sourdes signantes. Nous leur avons fait quelques suggestions dans ce sens.



SUIVI DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA LANGUE DES SIGNES

Comme la plupart de ceux qui nous suivent le savent, la langue des signes de Belgique francophone (LSFB) a été reconnue par le Parlement de la Communauté française en 2003. Un décret relatif à sa reconnaissance a été promulgué, le 22 octobre 2003, pour être exact. Ce décret a aussi institué la Commission Consultative de la Langue des Signes. Cette commission composée de différents représentants de diverses institutions subventionnées par la Communauté française, et ayant un lien avec la langue des signes, était chargée de remettre au Gouvernement des avis et des propositions sur l'utilisation de la langue de signes. Elle devait aussi fixer quelles étaient les mesures d'exécution qui sont nécessaires pour qu'elle puisse être effectivement utilisée.

En 2002, l'Université Libre de Bruxelles et le laboratoire de recherche PROFILS (Programme de recherche, d'orientation et de formation pour les interprètes en langue des signes) de l'Institut libre Marie Haps de Bruxelles ont réalisé un rapport de faisabilité de la reconnaissance de la LSFB qui a permis de définir quelle langue des signes reconnaître. Ses auteurs ont aussi fait un état des lieux, des usages de la langue des signes dans différents domaines : éducation, enseignement, formations, accès aux services, à l'emploi, aux soins de santé, à l'information... Ils ont ensuite établi, sur base de cela, une liste détaillée de recommandations hiérarchisées. C'est sur base de ces recommandations que la commission a organisé ses premiers groupes de travail.

Hélas, toutes les priorités n'ont pas pu être traitées en profondeur et la

Commission, à l'époque, s'est vue contrainte de voter celles qui le seraient. Ses travaux ont quand même donné naissance à 15 avis importants qui sont consultables ici : <https://goo.gl/9KbCpu>. Certains ont fait l'objet de mesures satisfaisantes, d'autres n'ont pas abouti sur ce qui était escompté au départ par les membres de la Commission et d'autres n'ont rien donné.

Par la suite et pour différentes raisons, la Commission, qui était sous la tutelle de la Direction générale de la Santé a été transférée à l'Administration générale de la Culture au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce transfert a interrompu les travaux de la Commission. Le 24 octobre 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles a inauguré une nouvelle formation de la Commission et présenté ses membres, en indiquant qu'un appel à candidatures complémentaire serait lancé pour pourvoir les postes manquants (1 effectif et 6 suppléants).

La Fédération Francophone des Sourds de Belgique y représente désormais les associations agréées et reconnues de sourds. Ainsi, en 2018, les travaux de la Commission vont normalement reprendre. Il va donc de soi que nous suivrons ses dossiers, et chaque fois que possible, nous informerons notre public sur notre site Internet, des changements concrets qu'auront permis les travaux de la CCLLS dans lesquels nous aurons pris une part active.



COLLABORATIONS AVEC D'AUTRES FÉDÉRATIONS REPRÉSENTATIVES DES PERSONNES SOURDES

DOOF VLAANDEREN



La FEVLADO, notre homologue flamande, celle qui poursuit les mêmes objectifs que nous pour les personnes sourdes signantes de Flandre, s'est rebaptisée « [Doof Vlaanderen](#) » en 2017.

Nous continuons à collaborer avec elle ponctuellement, en particulier pour les dossiers qui relèvent d'une compétence fédérale, comme l'accès aux services d'urgence. Ainsi, nous avons eu quelques rencontres avec Doof Vlaanderen en 2017 pour échanger nos points de vue sur les sujets qui nous préoccupent. Parfois, Doof Vlaanderen qui dispose d'une équipe plus grande que la nôtre pour travailler sur toutes les

problématiques qui concernent les personnes sourdes et qui exigent des changements structurels importants, décide de prendre en charge une problématique et nous demande notre soutien et/ou notre avis pour renforcer ses demandes adressées au niveau fédéral. Nous y répondons toujours dans la mesure de nos possibilités. Lorsqu'il nous est possible de suivre un dossier de près, nous le faisons. Quand nous ne le pouvons pas, nous transmettons notre point de vue à Doof Vlaanderen chaque fois que nous sommes en mesure de le faire. Ainsi, nos deux organisations évoluent conjointement en toute indépendance l'une de l'autre, et en se faisant relativement confiance mutuellement.

En 2010, nous avons organisé la « Journée Mondiale des Sourds » ensemble et l'expérience doit théoriquement être réitérée. Néanmoins, l'évolution de ce type de journée (voir p. 21), les habitudes

de chacune de nos fédérations en matière de programme et de financement compliquent la concrétisation de ce projet. Il continue d'être régulièrement discuté chaque fois que nos associations se rencontrent.

Aussi, lorsque nous devons relayer l'information des camps européens et internationaux de l'EUDY et de la WFDYS (voir ci-dessous), nous collaborons étroitement avec la Doof-Jong, la section jeunesse de Doof Vlaanderen pour fournir une information commune qui soit cohérente et claire et pour organiser la sélection des jeunes participants.



EUROPEAN UNION OF THE DEAF – WORLD FEDERATION OF THE DEAF – EUDY ET WFDYS



Nous suivons régulièrement les actualités de l'[EUD](#) et de la [WFD](#). Néanmoins, notre service communication trop restreint nous empêche de relayer ces informations en langue des signes de Belgique francophone chaque fois que ce serait nécessaire. Au lieu de cela nous sommes contraints de renvoyer les personnes intéressées

vers les flux d'information de l'EUD et de la WFD qui sont en anglais et en signes internationaux.

Cependant, il arrive que l'EUD ou la WFD nous sollicitent pour nous demander un avis, une collaboration ou une mobilisation autour d'un dossier spécifique. Nous y répondons favorablement chaque fois que nous sommes en mesure de le faire. Nous sommes hélas, rarement en mesure de le faire car nous manquons de personnel disponible pour cela, d'autant que ces demandes nous sont souvent adressées à la dernière minute et qu'il faut y réagir très rapidement, ce qui nous contraindrait à abandonner rapidement nos autres tâches pour y répondre correctement.

En 2017, nous avons appelé notre public à la mobilisation pour une manifestation organisée par l'EUD

devant le Parlement européen, visant à protester contre le retrait d'articles importants dans le projet d'Accessibility Act qui devait être voté par le Parlement européen. Ainsi, suite à notre appel, la communauté sourde signante de Belgique s'est mobilisée pour la manifestation de l'EUD. Nous ignorons cependant si cela a eu des conséquences utiles.

Nous avons aussi, relayé, en collaboration avec Doof-Jong, plusieurs appels à participation de jeunes sourds pour des camps organisés par les sections jeunesse de l'EUD et de la WFD qui sont l'EUDY et la WFDYS.





Les clés pour
une société accessible
aux personnes sourdes
et malentendantes

VISUAL MUNDI MUNDI, LES CLÉS POUR UNE SOCIÉTÉ ACCESSIBLE.

En 2016, nous avons lancé un site Internet d'information sur tout ce qu'il est utile de savoir lorsqu'on veut rendre un lieu, un événement ou un service accessible aux personnes sourdes et malentendantes : www.visualmundi.be.

L'objectif de la création d'un tel site Internet était essentiellement de fournir une foule de conseils, complets, écrits et disponibles par n'importe qui en ligne afin que toute structure voulant se rendre accessible puisse, précisément, accéder à cette information, sans devoir effectuer de démarche spécifique auprès de notre Fédération ou d'une autre association. Bien-entendu, les conseils de Visual Mundi ne se substituent pas à des conseils donnés de vive voix, mais ils les complètent et les précisent, conformément à ce qui était attendu.

Nous avons, en 2017, poursuivi notre travail de promotion de Visual Mundi, non seulement à l'occasion d'une conférence donnée au Salon de la Surdit , mais aussi et surtout   travers une foule de petites actions visant   tester les impacts du site sur les organisations auxquelles il est destin . Les contacts que nous avons eus dans ces contextes nous ont permis de v rifier, d'une part, l'ad quation entre les conseils du site Internet et la demande des organisations en mati re

de renseignements, mais aussi d'autre part, quelle est l'appropriation d'un tel site par ces organisations. Nous avons notamment constat  que si le site Internet permet de se familiariser avec les grands principes d'une adaptation aux personnes sourdes et malentendantes, bon nombre d'acteurs n gligent encore la lecture approfondie des dossiers qui y sont disponibles.

A titre d'illustration, voici les contacts que nous avons eus en 2017 : avec la Mutualit  Chr tienne qui souhaitait rendre ses conf rences accessibles ; avec un Lion's Club qui r fl chissait   l' ventualit  de soutenir un mus e dans ses d marches d'accessibilit  ; avec UNIA qui souhaite rendre sa formation E-div plus accessible aux personnes sourdes et malentendantes ; avec une entreprise pharmaceutique qui souhaite engager davantage de personnes sourdes/malentendantes.

Nous pensons qu'il est utile de populariser davantage les concepts et id es contenus dans ce site Internet qui se pr sente, finalement, comme une esp ce de manuel, par exemple, en publiant des articles sur notre site Internet principal : www.ffsb.be. C'est l  une action secondaire que notre service communication envisage de mener dans les prochaines ann es.



SERVICE AUX PERSONNES

SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI EN WALLONIE

« Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé. »

Albert Einstein

Le SAREW accueille annuellement plus de cent bénéficiaires sourd-e-s ou malentendant-e-s dans le cadre de leurs démarches d'intégration professionnelle.

Grâce au soutien conjoint de la Région Wallonne et du Fonds social européen, le service propose un accompagnement individualisé et adapté à chaque bénéficiaire dans les phases successives de son parcours professionnel : de l'entrée dans la vie active au démarrage de contrat en passant par les différentes étapes d'orientation, de formation, de découverte du monde du travail et du tissu institutionnel lié à l'emploi. Dans le cadre de conventions de partenariat avec le Forem, des modules intensifs

dispensés tout au long de l'année permettent aux demandeurs ou demandeuses d'emploi de construire leur projet professionnel et d'être soutenus dans sa mise en œuvre.

Le bilan des actions menées par l'équipe des conseillères-emploi au sein des antennes de Liège et Namur est l'occasion de mettre en évidence quelques facteurs de réussite et difficultés d'insertion sur un marché de l'emploi de plus en plus complexe ainsi que la nécessité de poursuivre et développer la sensibilisation des pouvoirs publics sur la question de l'accès à l'emploi et à la formation des personnes sourdes ou malentendantes.



Salon des Opérateurs – Forem Namur
Sensibilisation des conseillers Forem
à l'accueil d'une personne sourde ou
malentendante - Sept 2017

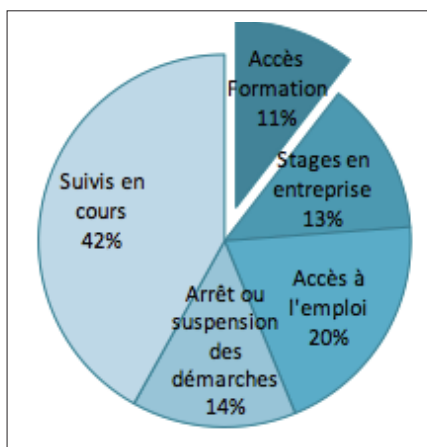
SENSIBILISATION ET INFORMATION

A l'échelle des accompagnements individuels, un travail de sensibilisation permanent est mené par les conseillères-emploi que ce soit auprès des employeurs, des administrations, des centres de formation ou autres intervenants. La méconnaissance de la surdit   g  n  re encore en effet de nombreux pr  jug  s et r  ticences    l'engagement et    l'entr  e en formation.

Parall  lement et    plus grande   chelle, une pr  sence r  guli  re au sein de

groupes de travail ou lors d'  v  nements ponctuels vise    interpeler les acteurs de l'emploi : le SAREW   tait pr  sent lors du Salon des Op  rateurs au Forem de Namur, aux rencontres interservices organis  e par l'AVIQ dans le cadre de la Semaine de l'Emploi des personnes en situation de handicap ou par le FFI, Fonds de Formation des Int  rimaires.

Le service participe aussi activement au groupe « Emploi » de la Commission Subr  gionale de l'AVIQ    Li  ge.



L'accès à la formation : trop peu de possibilités pour les personnes sourdes

L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES

Parmi les bénéficiaires ayant entamé un parcours d'orientation ou de recherche d'emploi en 2017, seuls 11% ont entamé un parcours de formation. Le développement des compétences est pourtant une clé essentielle dans un marché de l'emploi de plus en plus compétitif. Les dispositifs existants pour la formation des personnes sourdes sont insuffisants. De ce fait, les possibilités de développement professionnel sont réduites et le processus d'accès à l'emploi est ralenti. Outre le déficit de formations adaptées, la position des médecins du travail peut être dans certaines situations un frein à l'entrée en formation.

Dans deux contextes différents, un travail de collaboration impliquant les conseillères-emploi, les responsables de formation et les bénéficiaires ainsi que le support de personnes ressources externes ont permis de débloquent les freins rencontrés et d'ouvrir l'accès aux formations.

Une formation pour l'obtention du brevet «cariste» a ainsi pu être dispensée en octobre par le centre Aurélie à Herstal (centre de formation spécialisé de l'AVIQ) et des perspectives de formation en tant que pilote de drone ont pu être débloquentes.

LA COOPÉRATION AU SERVICE DE L'INCLUSION

Démarches administratives spécifiques, aménagements dans l'emploi ou la formation, difficultés personnelles ou familiales, chaque parcours vers l'emploi soulève bien souvent de nombreuses questions et obstacles qui demandent de l'attention et du temps avant d'aboutir à des résultats concrets. Cette approche nécessite

une mobilisation de ressources et une concertation régulière avec les partenaires associatifs du secteur de la surdité et les intervenants tels que les services de l'AVIQ (ergonome, AIP), les Missions régionales, etc. Cette logique de travail en réseau dans laquelle s'inscrit le SAREW est un facteur essentiel pour agir en faveur de l'inclusion.

ET EN 2018 ?

Dans la continuité de ses missions, le SAREW se concentrera sur plusieurs projets, dont, prioritairement, les questions d'accessibilité au sein des administrations publiques, la sécurité en entreprise, la poursuite des actions de sensibilisation des acteurs de l'emploi en collaboration avec des services partenaires, une évaluation des dispositifs de recours à l'interprétation dans le cadre de l'emploi. Le service projette également de renforcer ses collaborations avec les réseaux d'employeurs.



LES ANNONCES TURQUOISES

Jusqu'en 2016, notre site Internet reprenait sans distinction réellement identifiable, d'une part nos annonces, en tant que Fédération, et d'autre part, diverses annonces informatives, d'activités, de loisirs et des offres d'emploi accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

Cette coexistence posait deux problèmes, non seulement l'internaute se perdait aisément dans la navigation de cette masse d'informations, mais en plus il lui était difficile d'opérer une distinction entre nos actions et celles d'autres organisations, dont certaines présentaient des activités ou des initiatives que, pour différentes raisons, nous ne cautionnions pas systématiquement.

C'est pourquoi, nous avons fait le choix, dès le lancement, au début de l'année 2017, de la nouvelle mouture de notre site Internet, de permettre une distinction plus nette en créant un site Internet dédié aux services, loisirs, activités et

offres d'emploi pour personnes sourdes et malentendantes. Ce site a été intitulé « www.annoncesturquoises.be ».

Il se présente comme un service gratuit que nos chargés de communication proposent aux diverses organisations et aux particuliers qui souhaitent diffuser une information spécifiquement vers ce public.

Cependant, étant donné que ce type de service mobilise des ressources humaines importantes, nous continuerons, en 2018 et 2019, à rechercher des solutions d'efficacité et de financement adéquates.



Les annonces turquoises

Services, loisirs, activités, offres d'emploi, pour personnes sourdes et malentendantes

[Accueil](#)
[Poster une annonce](#)
[Agenda](#)
[Conditions générales d'utilisation](#)
[Contact](#)

14h00: Ouverture
14h30: Inscriptions
15h00: Début du tournoi
18h00: Souper

3 prix gagnants (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} place)

Adresse : à la Salle « Les Berlurons »
Rue Paul Janson, 174 - 4460 Grâce-Hollogne

Tournoi + souper : 10 €
Tournoi : 5 €
Assiette « croque-monsieur » :
• 1 pour 3,00 €
• 2 pour 6 €

Tournoi de mini ping-pong

Le TT Russi organise un match amical de ping-pong suivi d'un souper d'un croque-monsieur le samedi 17 mars, à partir de 14h. Infos : russi1919@gmail.com

[Lire la Suite →](#)

LGBTSU : ouverture du comité !

Atelier Sophie :
Fabriquer un attrape rêve avec des récups

Lune Blanche :
Contes traduits en langue des signes

Maison des Sourds de Bruxelles : Stage pour enfants

Festival « Voix du Geste » à Soignes et Braine-le-Comte

Et si on laissait la parole au mouvement la temps d'un week-end ? Les Centres culturels de Braine-le-Comte et Soignes vous invitent à leur festival « Voix du Geste » ces 24 & 25 février prochain. Depuis quatre éditions, ce festival

Recherche...

CONCLUSION



Ces dernières années, nos équipes ont traversé une période de profonde instabilité qui a mis à mal notre capacité d'action. Nous sentons qu'aujourd'hui, enfin, nous parvenons à concilier, au sein de notre structure, modernisation et capitalisation de l'expérience des anciens. Nous prenons la voie d'une maturité positive, en accumulant l'expérience dont nous avons besoin pour pouvoir aller dans le sens des missions que l'on nous a confiées. Nous faisons, pour cela, des choix difficiles qui sont parfois difficiles à comprendre, vus de l'extérieur. Et pourtant, les réflexions que nous avons eues en 2015, 2016 et 2017 nous ont fait prendre conscience qu'il vaut parfois mieux faire moins mais mieux.

Aussi, même si nous savons que, faute de moyens humains et financiers, nous ne sommes pas toujours en mesure de les communiquer comme on le voudrait, nos positions, notre philosophie et nos valeurs se renforcent.

Cette évolution n'aurait pas été possible sans le soutien des pouvoirs subsidants, qui, même dans nos périodes les plus difficiles, ont malgré tout choisi de continuer à soutenir notre Fédération. Cela ne l'aurait pas été non plus sans les observations et le soutien indéfectible des associations qui nous sont fidèlement affiliées. Depuis plu-

sieurs décennies pour certaines d'entre elles, depuis quelques années pour d'autres. Nous avons aussi pu compter sur nos membres et nos donateurs, en particulier ceux qui sont sourds et malentendants, sans lesquels notre Fédération n'a plus de vocation à être.

Nous éprouvons parfois des difficultés à organiser des formes de concertations fédératrices entre nos associations et entre nos membres mais nous ne perdons jamais ces objectifs de vue et nous recherchons sans cesse de nouvelles pistes pour y arriver avec les moyens dont on dispose. Nous savons que les personnes sourdes et malentendantes ont beaucoup d'attentes sur notre Fédération et sont donc fréquemment déçues de constater les moyens d'action limités dont elle dispose. Pourtant notre vœu le plus cher est de savoir et de pouvoir y répondre.

Nous vous donnons rendez-vous en 2018. N'hésitez pas à vous tenir informés tout au long de l'année en vous abonnant à notre newsletter ou à notre page Facebook. Les personnes sourdes et malentendantes seront également les bienvenues lors des rencontres intitulées « Le Vrai Forum de la FFSB » où, rappelons-le, les choix stratégiques de la Fédération pourront être discutés en toute transparence.

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS SITES WEB



ffsb.be

les
annonces
turquoises

annoncesturquoises.be



visualmundi.be

ET SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



facebook

federation francophone des sourds de belgique



twitter

FFSBBelgique



linkedin

fédération francophone des sourds de belgique ffsb



vimeo

ffsbtv

NOUS LES REMERCIONS POUR LEUR SOUTIEN



Fonds social européen



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE



Wallonie



ENVIE DE SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Avec votre contribution, nous pourrions élargir le champ de nos actions en visant à défendre les droits des personnes sourdes et malentendantes.

Fédération Francophone des Sourds de Belgique

Avenue Marnix 19A/25 - 1000 Bruxelles

Numéro de compte en banque

IBAN : BE37 7340 3805 5028

BIC : KREDBEBB

Si le cumul annuel de vos dons à la FFSB atteint 40 € ou plus, vous recevez automatiquement une attestation fiscale l'année qui suit votre versement.

Soutenez-nous!

